



Commune de SAINT-YVI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 JUILLET 2021**

Nombre de conseillers :

En exercice	23
Présents	19
Votants	21

L'an deux mil vingt et un,

Le deux Juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi -29140-

Dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 Juin 2021.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de E. BIZIEN, L. GAUDIN qui ont respectivement donné procuration à R. ALTERO et C. SAAD.

L. LE NAOUR et R. LE BRUCHEC étaient également absents.

B. LE MELL a été nommé secrétaire.

OBJET 4 : TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE 2021-2022

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 19 voix pour, valide comme suit la fixation des tarifs du transport scolaire pour l'année 2021/2022, au regard des propositions faites par la Commission Affaires scolaires, Enfance et Jeunesse.

Le dispositif de transport scolaire fera l'objet d'un engagement à l'année scolaire, avec une forfaitisation mensuelle des tarifs et ce, quel que soit le nombre de trajets empruntés par les enfants.

Proposition 2021-2022 :

AR / mois		
	2020/2021	2021/2022
1er Enfant	17.00 €	18.00 €
2ème Enfant	11.65 €	12.15 €
3ème Enfant	6.35 €	6.85 €
4ème Enfant	gratuit	gratuit
A ou R /mois à l'année		
1er Enfant	9.00 €	10.00 €
2ème Enfant	6.35 €	6.85 €
3ème Enfant	3.70 €	4.20 €
4ème Enfant	gratuit	gratuit
A ou R /mois avec majoration*		
1er Enfant	13.00 €	14.00 €
2ème Enfant	9.00 €	9.50 €
3ème Enfant	5.00 €	5.50 €
4ème Enfant	gratuit	gratuit

*Le tarif est exceptionnel et ne s'applique uniquement que dans le cas d'un motif indépendant de la volonté des familles, après accord de l'Adjointe aux Affaires Scolaires.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Guy PAGNARD